

Legislative  
Assembly  
of Ontario



Assemblée  
législative  
de l'Ontario

1<sup>re</sup> SESSION, 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE, ONTARIO  
68 ELIZABETH II, 2019

# Projet de loi 139

**Loi proclamant le mois d'août de chaque année Mois du patrimoine caribéen**

**M<sup>me</sup> S. Singh**

**Projet de loi de député**

1<sup>re</sup> lecture      6 novembre 2019

2<sup>e</sup> lecture

3<sup>e</sup> lecture

Sanction royale



## **Loi proclamant le mois d'août de chaque année Mois du patrimoine caribéen**

### **Préambule**

En proclamant le mois d'août Mois du patrimoine caribéen, la province de l'Ontario reconnaît les réalisations et l'apport des Canadiens et Canadiennes originaires des Caraïbes sur le plan économique, politique, social et culturel, dans tous les aspects de la société ontarienne. Comme bien des immigrants venus s'établir en Ontario, ces personnes sont fières d'appartenir à des communautés diverses, présentes aux quatre coins de la province.

Le mois d'août est particulièrement important pour la communauté caribéenne, car le 1<sup>er</sup> août est le Jour de l'émancipation, qui est célébré en Ontario et dans de nombreux pays des Caraïbes. Aujourd'hui, plusieurs festivals ont également lieu au mois d'août dans tout l'Ontario pour souligner la riche culture et le patrimoine diversifié des Caraïbes. Bon nombre de ces célébrations reflètent les traditions des festivals populaires de cette région, qui fêtent l'indépendance ou la fin de la saison des récoltes.

Le Mois du patrimoine caribéen est l'occasion de prendre un moment pour reconnaître l'histoire de la région des Caraïbes, sa culture et la contribution importante que les Canadiens et Canadiennes originaires des Caraïbes continuent d'apporter partout en Ontario.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

### **Mois du patrimoine caribéen**

**1** Le mois d'août de chaque année est proclamé Mois du patrimoine caribéen.

### **Entrée en vigueur**

**2** La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

### **Titre abrégé**

**3** Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2019 sur le Mois du patrimoine caribéen*.

---

### **NOTE EXPLICATIVE**

Le projet de loi proclame le mois d'août de chaque année Mois du patrimoine caribéen.